

La lettre N° 29 d'INFOS

aux sections CGT Finances Publiques

Montreuil, le 21 février 2013



Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

éditorial

à la une...  **ACTIONS**

INFOS À LA UNE

- Cet accord là, c'est non ! le 5 mars tous ensemble
- Communiqué de presse de la CGT Fonction Publique : Abrogation du jour de carence " l'action collective paye !"
- Contractuels handicapés : la DGFIP pose un obstacle de plus

18 mars au 22 mars 2013 :
50^{ème} Congrès Confédéral

COMPTES-RENDUS CAP

- La CAP de Liste d'Aptitude de C en B est reportée !
- CAPN B du 15/02/2013 : Déclaration liminaire
- Compte-rendu de la CAPN du 24 janvier 2013
- CAP 7 administratifs barème (répartition capital mois) DU 13 février 2013
- Cap 8 techniques barème répartition capital/mois du 13.02.2013.)



Lancement du « Manifeste de l'agent des finances publiques » et de ses états généraux :

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LE MANIFESTE

Accord interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi : pour la CGT, c'est Non !

Accord interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi : pour la CGT, c'est Non !

Le chiffre est simple : 1500 ! C'est le nombre de nouveaux chômeurs journaliers ! Ruptures conventionnelles (dont 80% sont imposées aux salariés), les plans de départ volontaires explosent... Tout cela dans un contexte de plan social, de licenciements... C'est dans ce cadre qu'est intervenu l'accord interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi...

On peut toujours gloser sur le nom, mais les conséquences d'un tel accord s'il était transcrit dans le droit en l'état serait catastrophique pour les salariés. C'est ce que la CGT a écrit dans un 4 pages massivement diffusé auprès de l'ensemble des salariés (joint à cette lettre d'infos)

Il s'agit d'un sujet d'ampleur ! Il faut donc que tout la CGT s'en empare ! C'est l'objet de l'appel CGT-FO, auquel se sont joint la FSU et Solidaires, à faire du 5 mars : une grande journée d'action pour lutter contre l'adoption par le parlement de ce texte !

Cette date doit permettre d'exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

La CEN du mois de février a d'ores et déjà, décidé de l'écriture d'un tract faisant le lien entre les dangers de l'accord dans le privé et les risques dans la fonction publique. (Parution cette semaine)

De plus, contenu des enjeux, du peu de temps devant nous il apparaît nécessaire de se mettre en relation très rapidement avec les UD pour débattre et connaître les modalités pratiques de prise en charge de cette journée.

Enfin, vous trouverez ci-joint une lettre envoyée par la FNIC aux députés. Elle peut servir de base pour toutes les interpellations des élus.



Intersyndicale du 19 février !

Dès la réunion avec le ministre du 5 février, l'intersyndicale avait prévu de se réunir. Pour des raisons de calendrier, cette rencontre n'a pas pu avoir lieu avant ce mardi. Globalement, le sentiment est bien que les réponses attendues par les personnels n'ont pas été obtenues suite au CTR du 30 janvier 2013 et à l'audience ministérielle.

Dès lors, l'intersyndicale a décidé :

- ➔ De poursuivre et d'amplifier la démarche du manifeste et des Etats Généraux. Rappel de l'importance de signer le manifeste et mise en place d'un support commun pour aller à la rencontre des personnels.
- ➔ D'impulser cette démarche locale durant le premier semestre 2013, pour mettre en perspective la démarche nationale : une restitution des remontées locales et une manifestation nationale en septembre (cf : budget 2014 connu à cette date)
- ➔ Sur le dialogue social, la CGT a réaffirmé le besoin de continuer la démarche de boycott du dialogue social informel. Ce n'est pas la position de tous : Solidaires, ainsi que les Os non représentatives, ne partagent pas ce point de vue. Dès lors, une demande va être faite au DG pour une nouvelle rencontre pour que le cadre du dialogue social soit défini. Selon la date de cette réunion, dans l'intervalle, chaque organisation poursuivra dans sa démarche. Concrètement ; à ce stade, CGT, FO, CFDT souhaite poursuivre dans la démarche de boycott.

Pour la CGT, les conditions de reprise du dialogue social ne sont pas réunies : poursuite d'une démarche stratégique sous contrainte budgétaire et sans bilan contradictoire de la fusion, impossibilité d'identifier des marges de manœuvres réelles au niveau directionnel, cadre du dialogue social restant particulièrement flou. Ces éléments nous conduisent à poursuivre la démarche entamée ; elle implique de notre part l'obligation d'élever le rapport de force en nous retournant vers les personnels. C'est la démarche des états généraux que nous avons entamé.

En pièce jointe





Non titulaires

Depuis plusieurs mois, on assiste à une augmentation des licenciements y compris de collègue avec des gros volumes horaires, touchant toutes les missions (entretien, restauration et gardiennage). Pour rappel, 37 licenciements depuis 2012 et plus de 500 depuis 2004 (pour ceux vu en CCP).

Il y a peu de remontée alors même que **la question de la disparition de la mission pour chaque dossier devrait être vu en CTL..**

1/ Loi Sauvadet (titularisation et CDisation)

Un seul GT en juin depuis plus rien de programmé alors que la loi s'applique depuis le 13 mars 2012. **Presque un an de perdu sur les 4 ans d'application....**

Lors de ce seul GT, la DG nous a juste présenté un état des lieux qui nous a semblé très opaque.

Chiffres DG : 251 non berkanis : 142 éligibles

2580 berkanis : 308 éligibles (touchants les trois missions).

C'est pourquoi, il a été demandé aux sections de faire leur propre état des lieux (syndiqués, départs en retraite, volumes horaires et missions exercés) . Une note a été envoyée en juillet 2012 précisant le dispositif, et demandant la liste électorale des agents non titulaires et une fiche de contact à remplir.

A ce jour, il y a peu de réponse : il est donc nécessaire que toutes les sections fassent remplir ces fiches contact par tous les agents non titulaires du département.

En effet, lorsque la direction va embrayer, cela pourrait aller vite et nous aurons besoin d'avoir des «billes» pour ne pas laisser des personnels sur la route.

De plus, cela permettrait aussi de consolider les **relations entre les agents non titulaires et la CGT Finances publiques local**, notamment en terme de syndicalisation.

Et de façon concrète, la CGT est la seule à défendre les collègues en questions !

2/ Le quotidien des non titulaires, loi ou pas loi, reste aussi d'une actualité urgente.

Pour preuve,

- ➔ Disparition programmée de la mission de gardiennage. Transfert ou non remplacement des emplois des gardiens concierges de la filière fiscale et licenciement des agents de gardiennage de la filière gestion publique.
- ➔ Mépris par la DGFIP des droits acquis des non titulaires (contrats de travail illégaux, non application des avancées actées par la DG, non revalorisation salariale des non titulaires hors berkanis, non prises en compte dans le DUERP, non information sur la GIPA...).
- ➔ Volonté d'économie budgétaire sur le dos des non titulaires (ex : plus de matériels fournis pour leur permettre de travailler).

3/ Quelle démarche engager ?

Il reste très important de faire remonter les fiches contacts même si les agents ne semblent pas éligibles à la loi. **Cela créerait un lien local nécessaire et parfois manquant entre ces agents et notre syndicat.** L'ensemble du dossier vous sera réenvoyé rapidement.

En parallèle, il est nécessaire de bien identifier le nombre de syndiqués non titulaires à la CGT Finances publiques et donc compléter cogitiel avec les informations manquantes.

Le bureau national va se réadresser à la direction générale sur cette problématique pour connaître ses intentions en ce domaine. Nous l'avons fait dès août 2012, il est important de la relancer.

Enfin de façon pratique, il est nécessaire dès lors qu'un licenciement est annoncé de demander la tenue d'un CTL sur la disparition de la mission.



Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à vous rapprocher de Olivier Boutarin olivier.boutarin@laposte.net chargé de la question au sein de la CEN.